



# Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale  
20 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

## Conseil du commerce et du développement

Soixante et onzième réunion directive

Genève, 29 novembre-3 décembre 2021

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

### Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien : Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé\*

Note du secrétariat de la CNUCED\*\*

#### Résumé

Les multiples conséquences socioéconomiques de la pandémie de maladie à coronavirus ont été exacerbées dans le Territoire palestinien occupé, voire marginalisées à certains égards, par une grave crise fiscale déclenchée par la menace d'une annexion *de jure* de vastes zones de la Cisjordanie par la Puissance occupante. Dans le contexte d'une occupation et de restrictions de circulation qui se prolongent et s'intensifient depuis des décennies, ce sont autant d'éléments qui se sont conjugués pour faire de 2020 la pire année pour le peuple palestinien depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994. Malgré la gravité du choc pandémique, l'occupation reste le principal obstacle au développement du Territoire palestinien occupé. La relance économique en 2021 et au-delà dépend des mesures qui seront ou non prises par la Puissance occupante et de l'ampleur du soutien des donateurs. Une reprise lente ou insuffisante en 2021 augmentera le risque de faillite pour les petites et moyennes entreprises acculées par la pandémie. L'Autorité palestinienne doit assumer des responsabilités qui dépassent de loin les ressources et l'espace politique dont elle dispose. En outre, les frappes aériennes sur la bande de Gaza et les affrontements récents dans le reste du Territoire palestinien occupé devraient impacter considérablement l'économie, et les futurs rapports de l'Organisation des Nations Unies devraient en faire état. Tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation, rien ne pourra remplacer le soutien indispensable des donateurs et de la communauté internationale pour reconstruire des infrastructures physiques et institutionnelles en ruines et un système de santé des plus fragile. Pour que l'aide internationale soit un véritable facteur de progrès, toutes les restrictions imposées par la Puissance occupante sur le Territoire palestinien occupé devraient être levées.

\* Les appellations employées dans le présent rapport, les cartes et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ONU), aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les références dans le présent rapport au Territoire palestinien occupé ou aux territoires palestiniens occupés désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » désigne l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), qui a établi l'Autorité palestinienne. Les références à l'« État de Palestine » sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

\*\* Le contenu du présent rapport ne doit pas être cité dans la presse avant le 28 septembre 2021 à 17 heures TU.



## I. La pandémie et la crise permanente de l'occupation

1. Avant le choc provoqué par la maladie à coronavirus (COVID-19), l'économie palestinienne était en plein désarroi et l'environnement politico-économique global allait de mal en pis. La base productive avait été mise à mal et se trouvait dans un état de délabrement complet, la fragmentation géographique et le morcellement du marché s'accroissaient, les restrictions sur les intrants et les technologies importés pesaient lourdement sur la productivité, la perte de terres et de ressources naturelles au profit des colonies se poursuivait sans discontinuer, les ressources fiscales s'échappaient continuellement vers le trésor israélien et l'économie régionale de Gaza subissait les effets d'un blocus interminable et d'opérations militaires sans fin.

2. Outre les conséquences de la COVID-19, en avril 2021, des violences ont éclaté en réponse à la menace des autorités israéliennes d'expulser des familles palestiniennes de leurs maisons à Jérusalem-Est, dans le quartier de Cheik Jarrah et autour de la vieille ville. Le conflit s'est rapidement étendu au reste de la Cisjordanie et 31 Palestiniens ont été tués, 7 516 blessés et 798 arrêtés (Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA), 2021a). La plupart des décès étaient imputables à des tirs à balles réelles par les forces de sécurité israéliennes lors de manifestations ou d'affrontements ou en réponse à des attaques ou des tentatives d'attaques. Par ailleurs, en Cisjordanie, 1 Israélien a été tué et 137 ont été blessés en mai, dont 90 membres des forces de sécurité israéliennes (United Nations, 2021). À Gaza, les effets du blocus prolongé et des restrictions imposées depuis 2007 ont été aggravés par la destruction ou les dommages partiels causés à 28 hôpitaux et centres de soins de santé primaires par les centaines de frappes aériennes menées par Israël lors de la confrontation de mai 2021. En outre, en raison de l'escalade des hostilités, 256 Palestiniens ont été tués, 1 948 blessés et 8 235 déplacés, 331 bâtiments ont été détruits, 15 129 logements et unités commerciales ont été endommagés, dont 1 128 gravement, 400 000 personnes n'ont plus d'accès régulier à l'eau potable et 58 établissements scolaires ont été endommagés (OCHA, 2021b). Il est trop tôt pour évaluer les conséquences de ces événements, mais les futurs rapports au Conseil du commerce et du développement devraient en faire état.

3. Le Territoire palestinien occupé a été touché de plein fouet par plusieurs vagues de la pandémie de COVID-19. Lors de la première vague, en mars et mai 2020, l'Autorité palestinienne a réagi en instaurant des mesures de confinement total, et quelque 150 000 Palestiniens ont perdu leur emploi. Les restrictions ont été partiellement assouplies, puis réintroduites lorsque la deuxième vague a frappé en juillet, puis de nouveau au début de la troisième vague en novembre.

4. La pandémie s'est propagée début mars 2020 et les mesures de confinement ont fortement freiné l'activité économique au cours du premier trimestre provoquant une contraction du produit intérieur brut (PIB) de 4,9 % par rapport au trimestre précédent et de 3,4 % par rapport au même trimestre de 2019. Les baisses les plus fortes ont été observées au deuxième trimestre, au cours duquel l'activité économique s'est ralentie dans tous les secteurs, à l'exception de l'administration publique, de la finance et des assurances. Par rapport au deuxième trimestre de 2019, la plupart des indicateurs économiques ont fortement chuté : le PIB s'est contracté de 18 % alors que deux tiers des établissements étaient complètement fermés, le taux de chômage a atteint 39 % et les investissements, les exportations et les importations ont chuté de 37, 18 et 27 %, respectivement. En outre, 78 000 emplois ont été perdus au cours de ce même trimestre dans l'économie locale et 34 000 en Israël et dans les colonies.

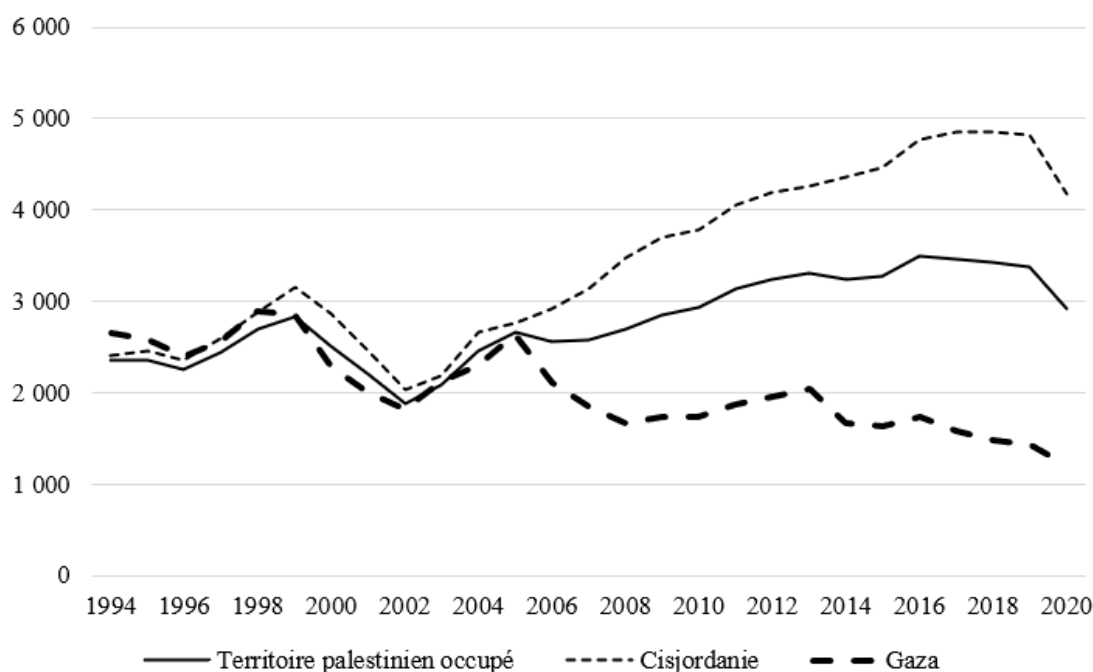
5. En 2020, le secteur du tourisme a connu une forte contraction, notamment à Bethléem et à Jérusalem. Il a perdu 10 000 travailleurs, soit l'équivalent de 23 % de sa main-d'œuvre (Bureau central palestinien de statistique et Ministère du tourisme et des antiquités, 2020). Le secteur de la construction a accusé une chute de 36 %, suivie de baisses de 18, 13 et 9 % dans les secteurs des services, de l'industrie et de l'agriculture, respectivement. En ce qui concerne le commerce international, les exportations ont diminué de 7 %, pour atteindre 2,5 milliards de dollars, et les importations ont baissé de 15 %, pour s'établir à 7,1 milliards de dollars, ce qui a entraîné un déficit commercial de 4,6 milliards de dollars, soit 33 % du PIB.

6. L'économie palestinienne a enregistré un recul de 11,5 % en 2020, soit la deuxième baisse la plus importante depuis la création de l'Autorité palestinienne en 1994. Comme indiqué ci-dessus, l'économie a enregistré une forte décroissance aux premier et deuxième trimestres de 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie et d'une chute de l'emploi en Israël et dans les colonies. Les années précédentes avaient déjà été marquées par de mauvaises nouvelles sur le plan économique. Le PIB par habitant en Cisjordanie avait chuté de 13,4 % en 2020 et en 2019, enregistrant le taux de croissance le plus faible depuis 2003. Par ailleurs, l'économie régionale de Gaza ne cesse de régresser depuis quatre années consécutives et le PIB par habitant a diminué de 13,7 % pour la deuxième année consécutive (fig. 1).

Figure 1

**Produit intérieur brut par habitant (1994-2020)**

(En dollars constants de 2015)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'OCDE.

7. En 2020, alors que l'activité économique s'était interrompue, plus de 66 000 employés ont perdu leur emploi et le chômage a progressé atteignant 26 %, même avec une baisse du taux d'activité qui est passé de 44 en 2019 à 41 % en 2020. Si ce taux était resté stable, le taux de chômage aurait été beaucoup plus élevé. En 2020, en Cisjordanie, le chômage a atteint 15,7 %, contre 46,6 % à Gaza. Ces chiffres masquent toutefois le fait que sans les emplois en Israël et dans les colonies, le chômage en Cisjordanie aurait été plus élevé d'environ 16 points de pourcentage, beaucoup plus proche de ses niveaux extrêmes à Gaza.

8. Les emplois en Israël et dans les colonies faussent l'économie nationale et sape sa compétitivité en exerçant une pression à la hausse sur les salaires sans qu'il y ait une croissance proportionnelle de la productivité et en la privant d'un grand nombre de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés attirés par les salaires plus élevés en Israël et dans les colonies, où ils servent de réservoir de main-d'œuvre bon marché. Le salaire journalier moyen en Cisjordanie, qui s'élève à 37 dollars, représente moins de la moitié de celui que reçoivent les travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies (78 dollars) et le salaire journalier à Gaza, qui est de 18 dollars, équivaut à moins d'un quart de celui des travailleurs palestiniens en Israël et dans les colonies. Parallèlement, un tiers de la main-d'œuvre nationale employée dans le secteur privé perçoit moins que le salaire minimum (Palestine Economic Policy Research Institute, 2020).

9. La chute du PIB par habitant, les tendances à la baisse de l'aide étrangère et la persistance du chômage à des niveaux élevés sont autant de signes d'une aggravation de la

pauvreté. Dans ce contexte, les producteurs et les ménages palestiniens ont eu recours à des mécanismes d'adaptation pouvant entraîner des coûts à long terme, notamment l'utilisation de substituts alimentaires de moindre qualité, la vente d'actifs de valeur, le retour à une agriculture de subsistance, la réduction des investissements et l'utilisation d'intrants de moindre qualité.

10. Les mesures de confinement prises en réponse à la pandémie sont venues s'ajouter à des restrictions liées à une occupation de longue date. Depuis des décennies, le peuple palestinien est enfermé d'une manière ou d'une autre et les restrictions de circulation et celles imposées à l'activité économique font partie de leur quotidien. Au lendemain de la deuxième intifada, qui a éclaté en septembre 2000, Israël a mis en place une politique de bouclage strict, assortie d'un système complexe de restrictions à la circulation des personnes et des biens palestiniens. Les Palestiniens n'étaient pas autorisés à entrer à Jérusalem-Est ni à se rendre dans les pays voisins. Ils ne pouvaient pas non plus se déplacer entre la Cisjordanie et Gaza ou entre les centres urbains et ruraux de Cisjordanie. Ces restrictions ont paralysé l'activité économique et exacerbé la souffrance humaine et la pauvreté. La contraction de 11,5 % en 2020 est comparable à celle de 2002, quand le PIB avait chuté de 12,5 %. Les deux baisses les plus violentes enregistrées à l'ère de l'Autorité palestinienne ont toutes les deux été associées à des confinements, un, pour des motifs politiques, l'autre, précipité par une crise sanitaire mondiale unique en son genre.

11. La pandémie a mis en évidence les contraintes que le régime d'occupation fait peser sur le système de santé dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé. La forte densité de population à Gaza et dans les camps de réfugiés, l'absence de contrôle de l'Autorité palestinienne sur ses frontières ainsi que de marge de manœuvre budgétaire et la dépendance excessive à l'égard d'une aide étrangère insuffisante et fluctuante ont encore aggravé une situation déjà très compliquée. À Gaza, la pandémie a frappé à un moment particulièrement difficile, dans le contexte d'un blocus prolongé, avec une infrastructure publique en matière d'hygiène et de soins de santé fragile et en voie de désintégration, une misère profonde, une insécurité persistante et des opérations militaires répétées de la part de la Puissance occupante.

12. En avril 2020, alors que sévissait la pire pandémie mondiale depuis un siècle, la Puissance occupante a annoncé son intention d'annexer certaines parties de la Cisjordanie. Le Gouvernement palestinien a réagi en se déclarant libéré de tous les accords et ententes avec celle-ci, en rompant tout contact bilatéral et en refusant de recevoir les recettes fiscales et douanières qu'Israël perçoit en son nom sur le commerce international palestinien. Cette suspension a privé l'Autorité palestinienne de 68 % de ses recettes fiscales pendant la moitié de l'année, jusqu'à la reprise des transferts en novembre.

13. Malgré une chute record de l'activité économique, les revenus nets ont diminué de 4 % en 2020, par rapport à 2019. Les revenus intérieurs ont été réduits de 5 % et les recettes fiscales et douanières de 7 %, soit 169 millions de dollars, en raison d'une baisse des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée liée à un fléchissement de la demande de carburant et de celles provenant de l'impôt sur le revenu prélevé sur la main-d'œuvre palestinienne en Israël. Parallèlement, les dépenses récurrentes ont augmenté de 5 % du fait de la hausse des transferts liés à la pandémie et celles liées au développement ont diminué de 22 %. En conséquence, le déficit total a atteint 1,6 milliard de dollars, soit 10 % du PIB (Palestinian Ministry of Finance, 2021).

14. Les contraintes budgétaires, logistiques et d'accès ont limité la capacité du Gouvernement palestinien à faire face aux conséquences de la pandémie sur l'économie et la santé publique. La crise budgétaire de 2020 a encore affaibli la capacité de l'Autorité palestinienne à financer les services de santé et les opérations de secours lors des deuxième et troisième vagues du second semestre 2020. Dans le même temps, l'ensemble du personnel du secteur public, y compris le personnel de santé, n'a reçu que la moitié de son salaire en mai et en juin et a subi des réductions de salaire jusqu'à la fin de l'année.

15. Avant même le déclenchement de la pandémie, le Territoire palestinien occupé souffrait d'une pénurie de personnel de santé, notamment de personnel médical dans diverses spécialités et autres services connexes. Les problèmes de capacité auxquels est confronté depuis longtemps déjà l'ensemble du système de soins de santé ont accru les difficultés en

matière de prévention, de détection et de contrôle de la pandémie. Celle-ci a mis à rude épreuve ce système, car les ressources humaines, fiscales et physiques ont dû être réorientées pour traiter les patients contaminés par la COVID-19, au détriment de ceux souffrant d'autres affections et nécessitant des soins intensifs.

16. Compte tenu des contraintes budgétaires, les dépenses du Gouvernement palestinien en matière de soins de santé ont été peu importantes par rapport aux besoins. Les dépenses annuelles par habitant dans ce secteur pour ce qui est du Territoire palestinien occupé s'élèvent à 280 dollars, dont un tiers est pris en charge par l'Autorité palestinienne et la moitié par le patient. Ces difficultés ont été aggravées par la perte de recettes fiscales du fait du ralentissement économique induit par la pandémie et du conflit avec la Puissance occupante autour des recettes fiscales et douanières qui a duré de mai à novembre. L'ensemble de ces facteurs a contribué à réduire d'un quart les dépenses prévues pour les soins de santé en 2020 (World Bank, 2021).

17. Avant même les dernières confrontations à Jérusalem-Est en 2021 et les opérations militaires à Gaza, les perspectives budgétaires de l'Autorité palestinienne étaient fragiles. Le déficit budgétaire devait s'élever à 1,2 milliard de dollars et l'aide des donateurs devait être de l'ordre de 300 millions de dollars. Les prévisions budgétaires s'assombrissent si l'on prend en considération les coûts supplémentaires de la vaccination contre la COVID-19 et les répercussions financières des événements qui se sont produits à Jérusalem-Est et à Gaza.

18. Pour faire face à la suspension des transferts de recettes douanières et aux conséquences budgétaires de la pandémie, l'Autorité palestinienne a plus que doublé ses arriérés auprès des fournisseurs privés et a augmenté ses emprunts auprès du système bancaire national au-delà des limites fixées par l'Autorité monétaire palestinienne. La dette publique intérieure a augmenté de 37 %, pour atteindre 2,3 milliards de dollars en 2020, soit 15 % du PIB, et le montant total de la dette a culminé à 23,5 % du PIB. Bien que le ratio dette/PIB ne soit pas élevé par rapport aux normes mondiales, il reste préoccupant car l'Autorité palestinienne ne dispose pas de sa propre monnaie, a peu accès aux emprunts étrangers et est extrêmement vulnérable aux politiques de la Puissance occupante et des donateurs (Palestinian Ministry of Finance, 2021).

19. En outre, les fonctionnaires qui ont reçu des salaires partiels en raison de la crise budgétaire ont dû emprunter auprès des banques nationales et leur dette a atteint 1,7 milliard de dollars. L'exposition du système bancaire à l'égard de l'Autorité palestinienne et de ses employés a atteint 23 et 17 %, respectivement, soit 40 % du crédit bancaire total (World Bank, 2021).

20. Les indicateurs clefs de l'économie du Territoire palestinien occupé sont présentés dans le tableau ci-après.

## Économie du Territoire palestinien occupé : Principaux indicateurs

	1995	1999	2002	2006	2010	2014	2019	2020*
<b>Résultats macroéconomiques<sup>a</sup></b>								
Croissance du PIB réel (en %)	7,1	8,3	-12,5	-1,0	5,8	-0,2	1,4	-11,5
PIB nominal (en millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	5 348	9 682	13 990	17 059	15 561
Revenu national brut (RNB) (en millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 771	10 281	15 472	19 717	18 107
RNB disponible (en millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	7 062	12 272	17 138	21 726	19 941
PIB nominal par habitant (en dollars)	1 427	1 553	1 182	1 578	2 559	3 357	3 641	3 235
RNB par habitant (en dollars)	1 618	1 827	1 255	1 703	2 718	3 713	4 208	3 765
Croissance du PIB réel par habitant (en %)	-0,2	4,8	-15,0	-4,0	3,1	-2,5	-1,2	-13,7
Croissance du RNB réel par habitant (en %)	0,7	4,6	-16,4	-2,7	0,6	-1,2	-0,9	-15,1
<b>Population et travail</b>								
Population (en millions d'habitants) <sup>b</sup>	2,34	2,96	3,23	3,61	4,05	4,55	4,98	5,10
Chômage (en %) <sup>c</sup>	18,2	12,0	31,2	23,7	23,7	26,9	25,3	25,9
Emploi total (en milliers de personnes)	417	588	452	636	743	913	1 010	956
Dans le secteur public	51	103	105	147	178	209	210	201
En Israël et dans les colonies	68	135	42	55	78	107	133	125
<b>Solde budgétaire (en % du PIB)</b>								
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	19,9	19,7	20,2	21,1
Dépenses courantes	15,0	22,1	28,0	42,6	31,8	29,2	25,5	29,4
Dépenses totales	25,1	29,3	34,2	48,3	36,4	31,0	27,5	31,1
Solde global (engagements)	-12,1	-5,9	-26,0	-23,3	-16,5	-11,3	-7,3	-10,0
Dette publique <sup>d</sup>	..	20,0	21,1	20,4	19,4	15,8	16,4	23,5
<b>Commerce extérieur</b>								
Transferts courants nets (en millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	1 991	1 405	1 545	1 628
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	562	752	478	1 046	1 639	2 320	2 631	2 446
Importations de biens et de services (en millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	5 263	5 793	6 929	8 376	7 085
Balance commerciale (en millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-4 218	-4 154	-4 610	-5 746	-4 639
Balance commerciale (en % du PIB)	-57,2	-61,2	-49,4	-78,9	-42,9	-33,0	-36,3	-33,1
Balance commerciale avec Israël (en millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 737	-2 869	-3 812	-3 574
Balance commerciale avec Israël (en % du PIB)	-28,1	-37,4	-24,9	-35,3	-28,3	20,5	-22,3	-23,0
Commerce de l'Autorité palestinienne avec Israël/ Commerce total de l'Autorité palestinienne (en %) <sup>e</sup>	83,5	67,5	56,9	46,3	59,9	63,0	64,0	66,5
Commerce de l'Autorité palestinienne avec Israël/ Commerce israélien total (en %) <sup>e</sup>	4,2	3,8	1,9	2,3	2,7	3,1	3,4	3,3

Sources : Bureau central palestinien de statistique, Ministère palestinien des finances et Autorité monétaire palestinienne.

La source des données sur le commerce avec Israël est le Bureau central israélien de statistique.

\* Estimations préliminaires.

<sup>a</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a révisé toutes les données de la comptabilité nationale à compter de 2004.

<sup>b</sup> À l'exception des chiffres démographiques, les données présentées ne tiennent pas compte de Jérusalem-Est, le Bureau central palestinien de statistique n'ayant pas accès à la ville.

<sup>c</sup> En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a commencé à appliquer les directives adoptées par la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail. La stabilité du taux de chômage au cours des dernières années tient compte de la baisse du taux d'activité.

<sup>d</sup> Y compris la dette intérieure et extérieure, mais pas les arriérés ni les sommes dues par l'Autorité palestinienne à la caisse des pensions.

<sup>e</sup> Les données sur le commerce palestinien et israélien concernent les marchandises et les services facteurs et non facteurs.

## A. L'occupation met à mal les infrastructures palestiniennes

21. En 1994, l'Autorité palestinienne a hérité d'une infrastructure rudimentaire et sous-développée, laissée par la Puissance occupante. Par la suite, l'occupation a imposé des limites strictes à l'Autorité palestinienne s'agissant de ses infrastructures humaines, physiques et institutionnelles. Le développement des infrastructures palestiniennes a été freiné par les crises budgétaires, l'absence d'accès et de compétence eu égard à la zone C (qui représente plus de 60 % de la superficie de la Cisjordanie), l'accès restreint aux technologies et aux intrants importés pour la production nationale, la confiscation des terres et des ressources naturelles et la destruction répétée des infrastructures lors des opérations militaires.

22. Ce frein au développement des infrastructures palestiniennes a notamment eu pour résultat une dépendance totale à l'égard de l'électricité importée d'Israël, qui fournit à la Cisjordanie la quasi-totalité de son électricité et à Gaza plus des deux tiers de sa consommation. En outre, Israël contrôle 90 % des ressources en eau souterraine partagées en Cisjordanie et empêche les Palestiniens de forer dans la zone C ou impose des limites à la profondeur des forages, lesquelles ne s'appliquent pas aux colons (Palestine Economic Policy Research Institute, 2020).

23. En 2016, le Gouvernement palestinien a adopté l'Agenda politique national (2017-2022) : Le citoyen d'abord, qui met l'accent sur la transformation numérique pour un développement durable inclusif. Cependant, la Puissance occupante a imposé des restrictions au développement du secteur palestinien des technologies de l'information et des communications (TIC), notamment :

- a) Le contrôle par Israël de l'attribution du spectre pour le haut débit mobile de la troisième génération (3G) à la cinquième génération ;
- b) Des restrictions sur la construction ou la maintenance d'une infrastructure TIC dans la zone C ;
- c) Des restrictions sur l'importation d'équipements essentiels et de technologies de pointe, par exemple des équipements de réseau fixe importés par des entreprises palestiniennes sont retenus dans des ports israéliens depuis 2016 et 2018 (Office of the Quartet, 2020) ;
- d) Des limites découlant de la plus grande capacité des opérateurs israéliens à attirer des clients à forte valeur et de leur captation de 20 % à 30 % du marché de Cisjordanie (World Bank, 2016 et World Bank, 2020) ;
- e) L'obligation pour les opérateurs palestiniens de passer par une société enregistrée en Israël pour accéder aux liaisons internationales ;
- f) L'absence de mise en œuvre des articles pertinents des accords d'Oslo pour le secteur des TIC.

24. Ces restrictions ont sapé le développement technologique du Territoire palestinien occupé dans un secteur extrêmement important. Les services mobiles à haut débit sont arrivés tardivement et n'ont été déployés en Cisjordanie qu'en 2018, dix ans après la demande initiale, faisant du Territoire palestinien occupé l'un des derniers au monde à déployer la technologie cellulaire de troisième génération. Pendant ce temps, Gaza doit se contenter d'une technologie 2G dépassée.

25. Il en résulte une infrastructure de télécommunications inadéquate, incapable de soutenir une économie moderne. Selon la Banque mondiale (2020), les restrictions liées à l'occupation imposées au secteur palestinien des TIC ont coûté à l'économie des centaines de millions de dollars par an en pertes de revenus et de recettes fiscales. Néanmoins, ce secteur représente encore 7 % du PIB palestinien et de nombreuses perspectives de croissance supplémentaire subsistent compte tenu de la demande de plus en plus forte dans tous les secteurs de l'économie.

## B. Occupation et formation de capital humain

26. Les défis éducatifs se sont multipliés pendant la pandémie, du fait de la fermeture des écoles qui a duré des mois et du peu d'établissements de formation aux métiers de l'électronique. Les possibilités d'apprentissage dans ce domaine ont été limitées par les restrictions imposées au développement de l'infrastructure palestinienne en raison de l'occupation, en particulier dans le secteur des TIC, avec pour résultats des réseaux Internet peu fiables et des coupures de courant.

27. En ce qui concerne les mesures de confinement, près de la moitié des ménages ne disposent pas de la connectivité Internet indispensable aux activités d'apprentissage électronique et deux tiers des ménages n'ont pas l'équipement informatique nécessaire pour l'apprentissage électronique et le télétravail. À Gaza, 70 % des ménages n'ont pas d'ordinateur et, comme déjà souligné, la région est tributaire de la technologie 2G. Le territoire palestinien occupé se classe au 123<sup>e</sup> rang de l'indice d'accès au numérique, bien en dessous des moyennes régionale et mondiale (World Bank, 2020).

28. En outre, la violence incessante nuit à la formation de capital humain en portant préjudice à la fois à l'aspect qualitatif et quantitatif de l'éducation. Brück et al. (Brück et al. 2019) suggèrent que le conflit violent dans le Territoire palestinien occupé est associé à une baisse des résultats aux examens et à une plus faible probabilité de les réussir et d'être admis à l'université.

29. Les conflits chroniques nuisent aux résultats scolaires en endommageant les écoles et les salles de classe, en augmentant la densité d'élèves par classe, en créant des environnements d'apprentissage de moindre qualité et en réduisant la qualité de l'enseignement, ainsi qu'en entraînant la fermeture d'écoles et l'absentéisme chez les élèves et les enseignants. Les opérations militaires répétées en Cisjordanie et à Gaza ont infligé de nombreux dégâts aux écoles et le manque d'accès à la zone C, la fuite des ressources fiscales vers Israël et la crise fiscale chronique sont des facteurs qui affaiblissent tous la capacité de l'Autorité palestinienne à agrandir ou entretenir les écoles existantes ou à en construire de nouvelles pour répondre aux besoins d'une population jeune et en constante augmentation.

30. L'exposition des jeunes à la violence, directement ou par le biais des médias, a des effets négatifs sur les résultats scolaires en favorisant l'incapacité à se concentrer, l'anxiété, la dépression, la peur, la détresse psychosociale et les troubles post-traumatiques. En outre, l'exposition des adultes à la violence nuit au bien-être psychologique et peut avoir un impact sur la qualité de la parentalité à la maison et de l'enseignement à l'école.

31. La réussite scolaire est un indicateur de l'accès futur à des emplois décents et à des revenus plus élevés au niveau individuel ainsi que d'une main-d'œuvre de meilleure qualité et de meilleures perspectives de développement au niveau macroéconomique. L'occupation et la violence qui y est associée imposent donc des coûts socioéconomiques importants et durables en entravant l'accumulation de capital humain et en sapant les perspectives de développement personnel et sociétal.

## C. Démolition de structures palestiniennes et expansion des colonies de peuplement

32. L'expansion des colonies nécessite de dégager l'espace nécessaire. Au fil des ans, la démolition et la saisie de structures palestiniennes et les déplacements de personnes qu'elles entraînent sont devenus chose courante. Un autre aspect des colonies est l'environnement coercitif qui en résulte et qui pousse les Palestiniens à partir. Les écoles, les canalisations d'eau ou les structures humanitaires financées par les donateurs ne sont pas à l'abri des démolitions et des saisies. Depuis 2009, les autorités israéliennes ont démoli 1 343 structures financées par des donateurs (Bureau central palestinien de statistique, 2021).

33. Les Palestiniens ne sont autorisés à construire que sur moins de 1 % de leurs terres dans la zone C (qui représente plus de 60 % de la superficie de la Cisjordanie). Dans le même temps, il leur est extrêmement difficile d'obtenir des permis d'Israël pour édifier des structures résidentielles ou destinées à des activités économiques ou pour développer des



infrastructures telles que des routes et des réseaux d'eau et d'électricité. Si une structure est construite sans permis, comme c'est souvent le cas, la Puissance occupante la démolit aux frais du propriétaire.

34. L'année 2020 a enregistré le plus grand nombre de personnes déplacées et de démolitions de ces dernières années. La Puissance occupante a autorisé la démolition ou la confiscation de 848 propriétés appartenant à des Palestiniens dans toute la Cisjordanie, le nombre le plus élevé jamais enregistré depuis 2009, à l'exception de 2016, lorsque 1 094 structures ont été démolies ou saisies. En 2020, les démolitions et les saisies ont déplacé 996 Palestiniens, dont plus de la moitié étaient des enfants (OCHA, 2020).

35. Le bilan des déplacements a été alourdi par les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les exigences qui y sont associées, notamment en matière d'abri, de distanciation sociale et d'accès aux services médicaux et autres.

36. Le ciblage des structures palestiniennes s'est accéléré au début de 2021. Au cours du premier trimestre, les autorités israéliennes ont démolit ou saisi au moins 292 structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, déplaçant 450 personnes, dont 246 enfants. En conséquence, le nombre de personnes déplacées a augmenté de 126 % et celui des infrastructures prises pour cibles de 121 %, par rapport au même trimestre en 2020. En outre, au premier trimestre 2021, la moyenne mensuelle des structures prises pour cibles, soit 97, était supérieure de 37 % à celle enregistrée pour toute l'année 2020 (OCHA, 2021c).

37. Les propriétaires doivent démolir leur propre bien, à leurs frais, pour éviter de payer le coût de la démolition par la Puissance occupante, qui peut aussi inclure des amendes. En plus des coûts sociaux et économiques, la démolition des maisons et les menaces d'expulsion privent leurs occupants de domicile fixe et répandent l'incertitude et la peur.

38. Les démolitions et « autodémolitions » se sont multipliées ces derniers temps. Par exemple, en 2020, 175 structures ont été démolies ou saisies à Jérusalem-Est, les autodémolitions représentant 47 % du total, contre 16, 24, 19 et 26 % en 2016, 2017, 2018 et 2019, respectivement. On estime que depuis 2009, en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, plus de 11 000 personnes ont été contraintes de quitter leur foyer, certaines à plusieurs reprises, et que 7 400 structures appartenant à des Palestiniens ont été détruites (OCHA, 2021d).

## **II. Pratique de la dépossession par les colonies et les avant-postes**

39. En 1967, Israël a lancé une politique à long terme d'établissement de colonies de peuplement en Cisjordanie occupée. Des colonies avaient également été construites à Gaza, mais il y avait été mis fin en 2005 lorsque la Puissance occupante s'était retirée de la bande. Cependant, l'ONU, dans plusieurs résolutions, notamment le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334 (2016), a réaffirmé que l'établissement de colonies constituait une violation flagrante en vertu du droit international et que l'acquisition de territoires par la force était inadmissible, et a condamné toutes les mesures visant à modifier la composition démographique du Territoire palestinien occupé, y compris, entre autres, le transfert de colons et le déplacement de civils palestiniens.

40. Au fil des ans, la Puissance occupante a dépensé des milliards de dollars pour construire des infrastructures modernes et encourager l'expansion des colonies, notamment des routes, des réseaux d'eau et d'égouts, des systèmes de communication et d'alimentation électrique, des systèmes de sécurité et des établissements d'enseignement et de soins de santé. Ces dernières années, la Puissance occupante a soutenu des plans visant à investir des fonds supplémentaires importants pour paver des centaines de kilomètres de routes de contournement en Cisjordanie, qui encouragent l'expansion des populations de colons en fournissant des moyens de déplacement exclusifs, plus sûrs et plus rapides entre Israël et les colonies (Peace Now, 2021). Par ailleurs, Israël a pris des mesures d'incitation généreuses en faveur des colons et des entrepreneurs, en leur offrant notamment des terrains à bas prix pris aux Palestiniens, des droits fonciers bon marché pour les investisseurs, des avantages fiscaux et en matière de logement ainsi que des subventions aux entreprises, aux zones industrielles et à l'emploi. Dans certaines régions, les sociétés ne versent qu'un tiers du taux d'imposition

exigé ailleurs. En outre, les coopératives agricoles bénéficient d'un soutien généreux pour assimiler les nouveaux agriculteurs, les agriculteurs sont exemptés de la taxe sur l'emploi de travailleurs migrants dans certaines régions et les nouveaux agriculteurs reçoivent des subventions pouvant atteindre 307 000 dollars et jusqu'à 25 000 dollars par troupeau pour le pâturage du bétail en plein champ (B'tselem, 2021). Le Gouvernement israélien encourage également les enseignants compétents dans les matières essentielles à s'installer dans les zones classées priorité nationale en leur offrant une augmentation de salaire pouvant aller jusqu'à 70 % pendant plusieurs années. Ces incitations et avantages ont entraîné une expansion significative des zones industrielles et des investissements dans la production agricole. En 2019, on dénombrait 11 complexes industriels israéliens dans la zone C.

41. L'expansion continue des colonies s'est accélérée ces dernières années, avec d'importantes mesures d'incitation visant à faciliter les entreprises industrielles et agricoles et à encourager des centaines de milliers de citoyens israéliens à s'installer dans des colonies subventionnées en Cisjordanie, où ils bénéficient d'un niveau de vie supérieur à celui qui prévaut en Israël. Au début de l'année 2021, Israël avait établi plus de 280 colonies en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. La population des colons est passée de 198 315 en 2000 à 311 136 en 2010 et à plus de 650 000 début 2021 (B'tselem, 2021).

42. En plus des colonies, la Puissance occupante permet, tolère et encourage la création d'avant-postes. Au premier semestre 2021, on comptait 150 avant-postes, principalement consacrés à la production agricole et animale. Les avant-postes sont illégaux, même au regard des lois israéliennes, et pourtant ils bénéficient d'un soutien public et étatique par divers moyens directs et indirects. Ils sont souvent intégrés aux réseaux d'infrastructures desservant les colonies, ce qui leur permet de recevoir de l'eau et de l'électricité, entre autres services vitaux, et les colons des avant-postes ont accès à des prêts hypothécaires, des routes et, dans certains cas, des écoles et d'autres installations. Les avant-postes créent une « situation irréversible », les colons s'appropriant des terres agricoles et pastorales, avec de bonnes raisons de penser qu'ils seront autorisés à rester. Une fois établis, il est courant que la Puissance occupante les régularise rétroactivement et les intègre dans les colonies officielles. Par exemple, en 2020, des plans ont été présentés pour autoriser rétroactivement quatre avant-postes en tant que quartiers de colonies existantes (Peace Now, 2021).

43. Les colonies et les avant-postes privent le peuple palestinien de son droit inaliénable au développement, renforcent l'occupation et empêchent la mise en place d'une solution des deux États crédible et durable, menant à la création d'un État palestinien viable, contigu et souverain en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et à Gaza, selon les frontières internationalement reconnues de 1967.

## **A. Colonies, dégradation de l'environnement et obstacles au développement palestinien**

44. Les colonies limitent l'espace de développement socioéconomique des Palestiniens. Elles appauvrissent le peuple palestinien en le dépossédant de ses terres et de ses ressources naturelles, et de nouvelles terres palestiniennes sont confisquées au bénéfice des infrastructures et des réseaux routiers des colonies. De nombreux préjudices découlent d'une série de mesures supplémentaires prises pour faciliter les implantations et favoriser les intérêts des colons, notamment la démolition de biens, de structures et d'arbres appartenant aux Palestiniens afin d'accroître la superficie de terres disponibles pour les implantations, ce qui entraîne une dégradation de l'environnement. Les colonies défigurent la géographie de la Cisjordanie et fragmentent les communautés et les marchés palestiniens. Elles sapent tout espoir d'un véritable développement économique, inconcevable sans terres et ressources naturelles.

45. Les colonies créent un système structuré de dépossession et déterminent les terres que les Palestiniens n'ont pas le droit d'utiliser et les routes qu'ils ne peuvent pas emprunter, le tracé de la barrière de séparation et l'emplacement des points de contrôle et autres obstacles à la circulation des personnes, des travailleurs et des biens palestiniens. Les Palestiniens n'ont pas les mêmes droits que les colons sur le territoire contrôlé par la Puissance occupante. Des systèmes juridiques et des institutions entièrement distincts ont été créés pour chaque groupe,

bien que ces populations vivent sur le même territoire. Parmi les différences flagrantes en matière de droits figurent l'accès inégal aux facteurs de production, à la terre, aux routes, aux infrastructures, aux ressources en eau et aux services de base (United Nations, 2020a).

46. L'expansion des colonies a notamment pour conséquence immédiate la violence des colons, qui a une incidence économique directe. Celle-ci atteint son paroxysme pendant la saison de la récolte des olives et se manifeste par des attaques physiques, des tirs, l'incendie et le déracinement des arbres ainsi que le vol des récoltes (United Nations, 2020b). Selon le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, malgré d'importantes mesures de confinement et de restrictions liées à la pandémie, la violence des colons et les dommages aux biens palestiniens ont augmenté en 2020. La violence, les démolitions et la menace de démolition de maisons, d'écoles et autres actifs économiques, ainsi que l'insuffisance d'accès à la terre, aux services et aux infrastructures, ont créé un environnement coercitif qui pousse les Palestiniens à quitter leurs communautés (OCHA, 2019). La Puissance occupante n'a jamais respecté son obligation, en vertu du droit international, de protéger les Palestiniens contre les actes ou les menaces de violence.

47. Les coûts liés à l'occupation comprennent notamment le transfert vers la Cisjordanie de grandes quantités de déchets dangereux produits en Israël. Les normes environnementales israéliennes sont strictes et rendent l'évacuation des déchets coûteuse, ce qui incite Israël à considérer la Cisjordanie comme une zone à sacrifier, dans laquelle elle peut établir ses installations de traitement des déchets. Les déchets dangereux produits en Israël et transférés en Cisjordanie comprennent les boues d'épuration, les déchets médicaux infectieux, les huiles usagées, les solvants, les métaux et les accumulateurs (UNCTAD, 2019).

48. En outre, Israël transfère chaque année des milliers de tonnes de déchets électroniques pour qu'ils soient traités en Cisjordanie, où les réglementations et la surveillance exercées par Israël sont moins strictes qu'à l'intérieur des frontières du pays. La pollution provenant du secteur informel des déchets électroniques et des industries non réglementées a une incidence sur la santé des personnes, en particulier celle des enfants (United Nations Environment Programme, 2020).

49. Le Territoire palestinien occupé est une petite zone où la population palestinienne est en constante augmentation, et la croissance rapide des populations de colons exerce une contrainte supplémentaire sur l'environnement. Une forte croissance démographique dans une zone donnée exacerbe nécessairement la pression sur l'environnement, car elle implique des niveaux de consommation plus élevés, davantage de pollution et l'épuisement plus rapide de l'eau et des autres ressources naturelles.

50. La fragmentation administrative du Territoire palestinien occupé entrave la bonne gouvernance environnementale et limite la capacité de l'Autorité palestinienne à instaurer de bonnes pratiques et une gestion efficace des ressources naturelles. Le Territoire palestinien occupé est soumis à trois systèmes de gouvernance, à savoir la Puissance occupante, qui contrôle entièrement plus de 60 % de la Cisjordanie dans la zone C, l'Autorité palestinienne, qui contrôle partiellement le reste et l'autorité séparée à Gaza, qui est en place depuis une quinzaine d'années.

51. La capacité de l'Autorité palestinienne à agir efficacement et durablement pour protéger l'intégrité de l'environnement est en outre limitée par la pénurie chronique de ressources budgétaires et par les crises humanitaires et politiques récurrentes, qui minent son bilan tant du côté des recettes que des dépenses. Comme d'autres institutions palestiniennes, l'Autorité chargée de la qualité de l'environnement ne dispose pas de ressources suffisantes et elle n'a pas les moyens de s'acquitter de son mandat et de ses responsabilités.

52. Au fil des ans, afin d'accroître l'espace pour les colonies et les infrastructures connexes, la Puissance occupante a confisqué des terres et détruit des millions d'oliviers et autres arbres. De ce fait, les Palestiniens se sont retrouvés concentrés dans des enclaves déconnectées, avec une densité de population élevée et en constante augmentation et une pression accrue sur les ressources naturelles. Les Palestiniens doivent donc se résoudre à une exploitation intensive du peu de terres et de ressources naturelles qui leur sont accessibles, notamment à des fins résidentielles, d'extraction en carrière, d'agriculture, d'élevage et de pâturage. En outre, en raison des restrictions imposées sur les intrants agricoles importés visés par la liste des biens et technologies à double usage, les Palestiniens sont beaucoup plus

tributaires des engrais chimiques et des pesticides, qui polluent les sols et les eaux souterraines (United Nations Environment Programme, 2020)<sup>1</sup>.

## **B. Le coût élevé de la barrière de séparation et des restrictions de circulation**

53. En Cisjordanie, la Puissance occupante déploie une série de mécanismes administratifs et physiques pour contrôler les ressources palestiniennes et la circulation des piétons et des véhicules. Ce système de contrôle multicouche comprend un régime strict de délivrance des permis, des contrôles bureaucratiques et des centaines de points de contrôle permanents et volants, des barrières de sécurité, des monticules de terre, des barrages routiers et des tranchées. Ces restrictions entravent les activités de production et l'accès aux services, minent la vie sociale et empêchent l'acheminement de l'aide humanitaire.

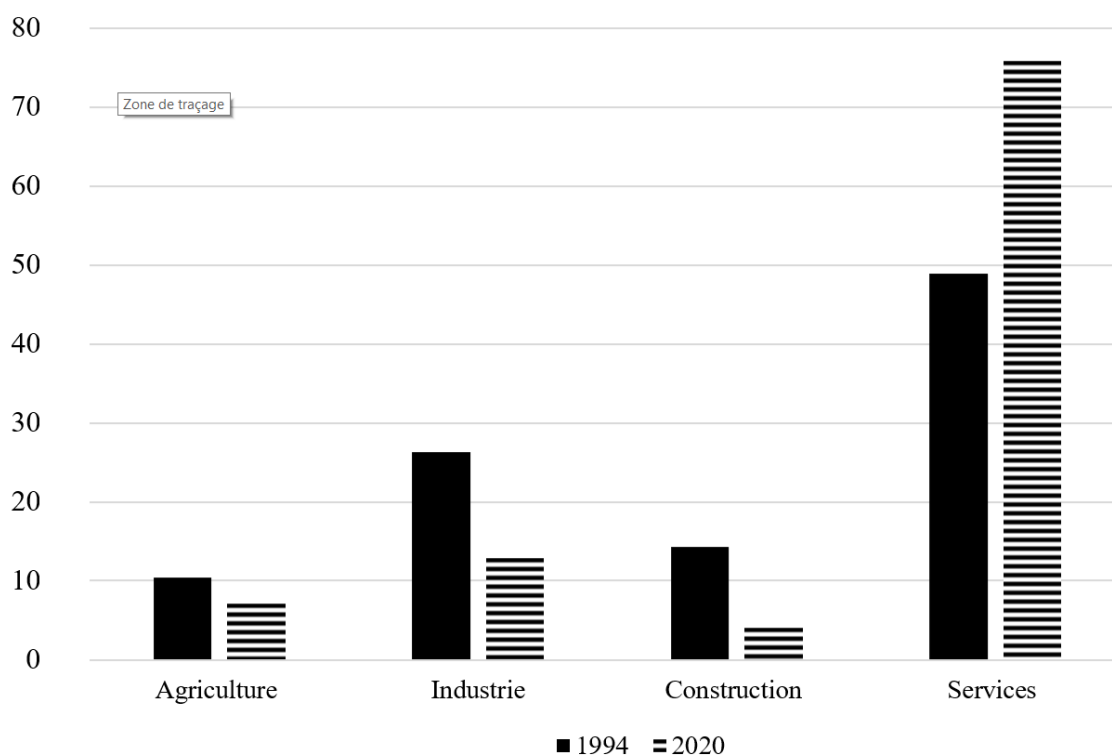
54. Les restrictions à la circulation ont augmenté de 51 % en moyenne le temps de trajet entre toutes les grandes agglomérations palestiniennes et le coût économique cumulé de l'allongement du temps de trajet est conséquent. Par exemple, avant l'édification de la barrière de séparation, les Palestiniens se rendaient de Ramallah à Hébron, en passant par Jérusalem-Est, sur une route longue de 50 kilomètres. Du fait des restrictions, cette route fait dorénavant 80 kilomètres, ce qui, avec les points de contrôle, a doublé le temps de trajet moyen, qui est passé de 55 à 107 minutes. Les retards dans les déplacements de la main-d'œuvre palestinienne causés par l'allongement des routes et les restrictions procédurales auraient coûté à l'économie 274 millions de dollars par an, soit 1,7 % du PIB en 2018. Les coûts pour l'environnement liés à l'allongement des déplacements et aux retards des véhicules aux barrières de sécurité et aux points de contrôle sont incontestables (Applied Research Institute-Jerusalem, 2019).

55. Les restrictions d'accès aux intrants importés obligent les entreprises à ajuster leur utilisation en leur substituant des intrants de qualité inférieure et des matériaux produits localement. Ces ajustements faussent la productivité marginale des intrants, ce qui entraîne une mauvaise répartition des facteurs de production entre les entreprises. Les distorsions dans la combinaison d'intrants diminuent en fin de compte la production totale et entraînent une baisse de la productivité du travail (production par travailleur), une hausse des coûts unitaires de production et une baisse de la compétitivité sur les marchés nationaux et étrangers (Amodio et Di Maio, 2014).

56. La plupart des secteurs palestiniens pâtissent des règles de la liste des biens à double usage, mais les incidences tendent à être plus importantes dans les secteurs où les niveaux de productivité sont plus élevés, notamment l'alimentation et les boissons, les produits pharmaceutiques, les textiles, les TIC, l'agriculture et la transformation des métaux. Les répercussions des restrictions israéliennes, y compris celles de la liste des biens à double usage, se font sentir de manière disproportionnée dans les secteurs agricole et industriel et faussent ainsi l'économie en faisant baisser la part du PIB de ces secteurs. La figure 2 illustre la désindustrialisation et la désagriculturisation précipitées par les restrictions imposées à l'économie palestinienne par la Puissance occupante depuis la création de l'Autorité palestinienne. La domination relative du secteur des services est très probablement le résultat de cette distorsion structurelle et n'est pas nécessairement le reflet d'un secteur des services florissant libéré par les forces économiques.

<sup>1</sup> Les biens à double usage sont des facteurs de production, des machines et des technologies qu'Israël interdit aux Palestiniens d'importer parce qu'ils peuvent avoir des applications militaires.

Figure 2  
**Évolution des parts sectorielles du produit intérieur brut, 1994-2020**  
 (En pourcentage)



Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les données de l'OCDE.

57. Le mur de séparation dont l'édification a commencé en 2002 empiète largement sur les terres palestiniennes. Il sera construit à 85 % sur des terres palestiniennes et ne coïncidera pas avec la frontière internationalement reconnue, comme en témoigne le fait que, avec ses 712 kilomètres, il sera plus de deux fois plus long que celle-ci (320 km), ce qui en fait, à tous égards, un mur d'annexion.

58. Le mur de séparation piège 11 000 Palestiniens dans la zone qui le sépare de la Ligne verte (correspondant à la frontière de juin 1967), ou zone de jointure. Cette population n'est pas autorisée à entrer en Israël et ne dispose pas de services de base tels que des centres de soins de santé, des écoles et des magasins. Elle doit franchir des barrières de sécurité et des points de contrôle pour accéder à des services essentiels, entretenir des relations familiales et remplir des fonctions sociales en Cisjordanie, l'entrée dans la zone étant réservée à leurs proches.

59. En outre, les agriculteurs palestiniens doivent obtenir des permis spéciaux pour accéder à leurs terres agricoles à proximité des colonies et dans la zone de jointure. Toutefois, la Puissance occupante limite le nombre de jours annuels durant lesquels les agriculteurs sont autorisés à accéder à leurs terres, en fonction de la taille de la parcelle et de la nature de la culture. En outre, il est très difficile pour les exploitants agricoles d'obtenir des permis pour faire venir les ouvriers nécessaires à l'exécution des tâches agricoles essentielles. Les pénuries récurrentes de main-d'œuvre augmentent les coûts de production, sapent la productivité et érodent la compétitivité.

60. Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés considérables pour accéder aux oliveraies situées de l'autre côté du mur de séparation ou à proximité des colonies, qui nécessitent des permis spéciaux ou une coordination préalable avec la Puissance occupante. La productivité et la valeur des olives ont considérablement baissé à la suite des restrictions et de la construction du mur, qui entravent la capacité des agriculteurs à effectuer les travaux agricoles nécessaires tout au long de l'année. Comme les années précédentes, en 2020, le

rendement des oliviers dans la zone de jointure est tombé à 40 % en nombre équivalent d'arbres dans les parcelles hors zone accessibles toute l'année.

61. En 2020, la récolte d'olives a été particulièrement mauvaise pour des raisons climatiques, ainsi que du fait de l'occupation et de la violence des colons (OCHA, 2021e). Pendant la saison de la récolte des olives d'octobre à novembre, 40 actes de violence commis par des colons ont été recensés au cours desquels 26 Palestiniens ont été blessés, 1 700 arbres ont été vandalisés et 1 870 autres auraient été récoltés par des colons. Lors d'un incident, 600 oliviers palestiniens ont été brûlés. En outre, les terres palestiniennes sont parfois inondées par les eaux usées des colonies, ce qui endommage notamment les arbres productifs (OCHA, 2021e). En 2020, les violences des colons à l'encontre des Palestiniens et de leurs biens ont augmenté de 9 % par rapport à 2019, et 8 925 arbres ont été arrachés, détruits ou incendiés (PCBS, 2021).

62. L'incidence négative des restrictions et des conflits sur l'investissement et l'activité économique globale est bien établie dans les études économiques. Les mesures de sécurité israéliennes et la lourdeur des procédures douanières ont imposé des coûts de transaction extrêmement élevés aux exportateurs et importateurs palestiniens pénalisant les échanges du fait du risque et de l'incertitude accrus associés aux investissements. Les restrictions entraînent des conséquences tant sur le niveau que sur la composition des exportations, elles modifient également l'éventail des importations et peuvent renforcer la dépendance à l'égard des biens finals importés.

63. Amodio et al. (Amodio et al. 2021) démontrent empiriquement que les restrictions imposées par Israël au commerce palestinien nuisent aux sous-secteurs manufacturiers qui dépendent des intrants importés soumis à des restrictions. Ils suggèrent qu'au cours de la période 2008-2012, ces secteurs ont perdu des emplois en Cisjordanie et que la production globale annuelle aurait été supérieure de 4,6 % sans les restrictions imposées par la liste des biens interdits.

### **C. L'annexion *de jure* est en attente alors que l'annexion *de facto* s'accélère**

64. Le 20 avril 2020, le Gouvernement israélien a annoncé son intention d'annexer officiellement certaines parties de la Cisjordanie. Comme l'a réaffirmé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2334, la création par Israël de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, n'a aucun fondement en droit et constitue une violation flagrante du droit international et un obstacle majeur à la réalisation de la solution des deux États et à l'instauration d'une paix globale, juste et durable.

65. Même si l'annexion formelle a été reportée en août 2020, à la suite des inquiétudes exprimées par la communauté internationale, la réalité sur le terrain n'a pas changé. La Puissance occupante continue de considérer les colonies comme faisant pratiquement partie de son territoire souverain, comme en témoigne l'intensification de la construction de colonies qui a atteint des niveaux sans précédent depuis une décennie.

66. L'annexion *de facto* continue de s'accélérer, de s'étendre et de se renforcer, alors qu'Israël poursuit le développement de vastes infrastructures pour desservir les colonies. En 2020, Israël a approuvé ou amorcé la construction de plus de 12 150 logements dans les colonies, soit le taux le plus élevé depuis 2012 et dont plus de 5 000 de ces unités d'habitation avaient été approuvées à la mi-octobre. En novembre, la Puissance occupante a lancé une procédure d'appel à la concurrence pour la construction de 1 200 unités d'habitation à Jérusalem-Est et a présenté des plans pour en construire davantage (United Nations, 2020c). L'investissement croissant dans les colonies et les infrastructures connexes peut laisser penser que la Puissance occupante est déterminée à annexer les territoires d'une manière ou d'une autre.

### III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

#### A. Cadre et objectifs

67. Depuis plus de trente ans, la CNUCED soutient le peuple palestinien en menant des travaux de recherche axés sur les politiques, en exécutant des projets de renforcement des capacités et de coopération technique, en fournissant des services consultatifs et une assistance technique et en œuvrant en faveur d'un consensus international sur les besoins du peuple palestinien et de leur économie.

68. La CNUCED mène son programme d'assistance au peuple palestinien conformément à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi, au titre duquel elle doit « continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les obstacles au commerce et au développement ... dans le cadre de l'engagement de la communauté internationale en faveur de l'édification d'un État palestinien indépendant, et en vue d'améliorer les conditions économiques et sociales critiques imposées au peuple palestinien ». Ce programme se fonde également sur l'alinéa m) du paragraphe 31 du Mandat de Doha, le paragraphe 44 de l'Accord d'Accra et le paragraphe 35 du Consensus de São Paulo. L'Assemblée générale a élargi le mandat de la CNUCED dans ses résolutions 69/20, 70/12, 71/20, 72/13, 73/18 et 75/20, dans lesquelles elle a prié l'organisation de lui faire rapport sur les coûts économiques qu'entraîne l'occupation israélienne pour le peuple palestinien.

69. Le programme de la CNUCED, qui vise à bâtir et à consolider les capacités institutionnelles des secteurs public et privé palestiniens a pour objet de répondre aux difficultés et aux nouveaux besoins de l'économie palestinienne dans quatre grands domaines :

- a) Politiques macroéconomiques et commerciales et stratégies de développement ;
- b) Facilitation du commerce et logistique ;
- c) Financement et développement ;
- d) Entreprises, investissement et politique de la concurrence.

#### B. Activités opérationnelles en cours

70. En application des résolutions susmentionnées, la CNUCED a présenté en 2020 un rapport à l'Assemblée générale sur les coûts économiques de l'occupation, axé sur les incidences pour l'économie du blocus imposé à Gaza (United Nations, 2020d). Il fournit des estimations sur l'accroissement du taux de pauvreté résultant du blocus et des opérations militaires en termes de taux et écart de pauvreté au niveau des ménages, de coût minimum de l'élimination de la pauvreté et de croissance économique qui aurait pu potentiellement être réalisée en l'absence de blocus, de restrictions et d'opérations militaires.

71. En 2020, la CNUCED a publié une étude intitulée *Les coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : l'appauvrissement de Gaza sous le blocus*. L'étude détaillée met en lumière la situation critique à Gaza et donne une estimation des coûts économiques du bouclage, des restrictions et des opérations militaires, en mettant particulièrement l'accent sur les conditions socioéconomiques.

72. En mars 2021, la CNUCED a publié une étude intitulée *Integrated Simulation Framework II Model for Palestinian Economic Policy*. Cette étude est le résultat des efforts continus de la CNUCED pour améliorer et mettre à jour son modèle macroéconométrique de l'économie palestinienne. Le modèle révisé tient compte de certains changements structurels récents et fait appel à de nouvelles méthodes et techniques. Une fois que sa révision sera achevée, il sera communiqué à l'Institut de recherche sur la politique économique et au Bureau central palestinien de statistique, comme pour le premier modèle mis au point par la CNUCED. Les deux entités pourront ainsi établir des prévisions pour l'économie palestinienne et fournir aux décideurs politiques et au secteur privé des outils pratiques pour en évaluer les aspects clés, les autres options et possibilités d'action et aider à formuler des

stratégies de développement économique en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

73. En 2020, la CNUCED a continué de fournir des services consultatifs techniques au groupe des prévisions économiques du Bureau central palestinien de statistique, qui utilise le modèle macroéconométrique de la CNUCED relatif à l'économie palestinienne et est géré par des cadres formés par cette dernière. Les prévisions du Bureau sont utilisées par le Ministère des finances pour établir le budget et par d'autres organismes palestiniens aux fins de prévision et d'analyse par scénario. Tout récemment, le Bureau s'est appuyé sur ce modèle pour évaluer l'impact économique et budgétaire de la pandémie de COVID-19.

74. Par ailleurs, en 2020, la CNUCED a assuré à l'Institut palestinien de recherche sur la politique économique une série de services consultatifs et d'assistance technique sur la modélisation et l'évaluation des conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

75. Enfin, fin 2020, la CNUCED a reçu une subvention du Gouvernement saoudien pour maintenir les effectifs spécialisés nécessaires afin de poursuivre ses activités de coopération technique et son appui aux efforts faits par le peuple palestinien pour réaliser les objectifs de développement durable et faciliter une paix juste et durable dans le Territoire palestinien occupé et au Moyen-Orient.

### **C. Coordination, mobilisation des ressources et recommandations**

76. En 2020 et début 2021, malgré des conditions défavorables et de plus en plus difficiles sur le terrain, la CNUCED a continué de fournir une assistance au peuple palestinien en coordination avec l'Autorité palestinienne, la société civile, les organisations internationales, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but de réhabiliter l'économie palestinienne et d'avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

77. La pénurie de ressources extrabudgétaires continue de restreindre la capacité de la CNUCED à répondre aux besoins croissants de l'Autorité palestinienne, du secteur privé et de la société civile en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique. Les États membres sont donc invités à envisager d'allouer des ressources supplémentaires à la CNUCED afin de lui permettre de satisfaire aux demandes qui lui sont faites dans le Maafikiano de Nairobi et dans les résolutions de l'Assemblée générale.



## Références<sup>2</sup>

Amodio F and Di Maio M (2014). Making do with what you have: Conflict, firm performance and input misallocation in Palestine. Development Studies Working Papers No. 379. Centro Studi Luca d'Agliano, University of Milan.

Amodio F, Baccini L and Di Maio M (2021). Security, trade and political violence. *Journal of the European Economic Association*. 19(1):1–37.

Applied Research Institute–Jerusalem (2019). Assessing the impacts of Israeli movement restrictions on the mobility of people and goods in the West Bank. Available at <https://www.arij.org/publications/special-reports/305-special-reports-2019.html>.

Brück T, Di Maio M and Miaari SH (2019). Learning the hard way: The effect of violent conflict on student academic achievement. *Journal of the European Economic Association*. 17(5):1502–1537.

B'Tselem (2021). This is ours, and this, too: Israel's settlement policy in the West Bank. Available at [https://www.btselem.org/publications/202103\\_this\\_is\\_ours\\_and\\_this\\_too](https://www.btselem.org/publications/202103_this_is_ours_and_this_too).

OCHA (2019). Humanitarian needs overview: Occupied Palestinian Territory. Available at <https://www.un.org/unispal/document/ocha-2019-humanitarian-needs-overview/>.

OCHA (2020). Peak in demolitions and confiscations amid increasing denial of the right to justice. 8 December. Available at <https://www.ochaopt.org/content/peak-demolitions-and-confiscations-amidst-increasing-denial-right-justice>.

OCHA (2021a). West Bank: Escalation of violence 13 April–21 May 2021. 6 June. Available at <https://www.ochaopt.org/content/west-bank-escalation-violence-13-april-21-may-2021>.

OCHA (2021b). Gaza Strip: Escalation of hostilities as of 3 June 2021. Available at <https://www.ochaopt.org/content/gaza-strip-escalation-hostilities-3-june-2021>.

OCHA (2021c). West Bank: Demolitions and displacement – An overview. Available at <https://www.un.org/unispal/document/west-bank-demolitions-and-displacement-an-overview-march-2021-ocha-publication/>.

OCHA (2021d). United Nations reiterates its call for demolitions to end and for international law to be respected. Statement. 5 February. Available at <https://www.ochaopt.org/content/un-reiterates-its-call-demolitions-end-and-international-law-be-respected>.

OCHA (2021e). 2020 olive harvest season: Low yield amid access restrictions and settler violence. 13 January. Available at <https://www.ochaopt.org/content/2020-olive-harvest-season-low-yield-amidst-access-restrictions-and-settler-violence>.

Office of the Quartet (2020). Annual Report: January–December 2020. Jérusalem.

Palestine Economic Policy Research Institute (2020). Economic monitor 61-62. Available at <https://www.mas.ps/files/server/Monitor/Q1-2EM2020Issue61-62en.pdf>.

Palestinian Ministry of Finance (2021). Monthly financial report. December. Available at <http://www.pmf.ps/pmf/en/index.php>.

PCBS (2021). Dr. Awad highlights the forty-fi[fth] annual commemoration of Land Day in statistical figures. 30 March. Available at <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3956>.

PCBS and Ministry of Tourism and Antiquities (2020). Press release on the occasion of World Tourism Day. 27 September. Available at <https://www.pcbs.gov.ps/site/512/default.aspx?lang=en&ItemID=3817>.

Peace Now (2021). From de jure to de facto annexation: 2020 settlement construction report. Available at <https://peacenow.org.il/en/settlement-construction-report-2020>.

<sup>2</sup> Note : Tous les sites Web mentionnés dans les notes de bas de page ont été consultés en septembre 2021.

UNCTAD (2019). Report on UNCTAD assistance to the Palestinian people: Developments in the economy of the Occupied Palestinian Territory. TD/B/EX(68)/4. Geneva. 22 July.

United Nations (2020a). Concluding observations on the combined seventeenth to nineteenth reports of Israel. CERD/C/ISR/CO/17-19. Geneva. 27 January.

United Nations (2020b). Implementation of Security Council resolution 2334 (2016). S/2020/1234. New York. 16 December.

United Nations (2020c). Letter dated 20 November 2020 from the President of the Security Council addressed to the Secretary-General and the Permanent Representatives of the members of the Security Council. S/2020/1128. New York. 23 November.

United Nations (2020d). Economic costs of the Israeli occupation for the Palestinian people: The Gaza Strip under closure and restrictions. A/75/310. New York. 13 August.

United Nations (2021). Implementation of Security Council resolution 2334 (2016). S/2021/584. New York. 18 June.

United Nations Environment Programme (2020). State of Environment and Outlook Report for the Occupied Palestinian Territory 2020. Nairobi.

World Bank (2016). The Telecommunications Sector in the Palestinian Territories: A Missed Opportunity for Economic Development. Washington

World Bank (2020). Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee. June.

World Bank (2021). Economic Monitoring Report to the Ad Hoc Liaison Committee. February.

---